

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 3808

présenté par

Mme Pochon, Mme Arrighi, Mme Batho, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini,
M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 13

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , y compris en substituant à des sanctions pénales existantes un régime de répression administrative , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que le gouvernement ne cesse de mettre en scène son autoritarisme et déplore chaque jour le manque de respect des règles par les citoyens, il propose dans ce projet de loi, sans aucune justification, de prévoir de substituer à des sanctions pénales un régime de répression administrative. Tant que nous ne savons pas sur quels sujets le gouvernement considère que les règles sont trop respectées ou les sanctions trop dures, nous proposons la suppression de cette mention.